

édito *En 2017, un vœu : ayez envie de chasser*

Janvier marque le début de l'année, c'est aussi la période des vœux.

Des vœux de bonne et heureuse année que je vous souhaite et à votre famille. Je souhaite que cette nouvelle année nous apporte la paix et la joie de vivre. Que nos journées soient des moments exceptionnels en oubliant nos difficultés et le pessimisme ambiant, en prenant ce que la vie nous apporte de beau et de positif.

Des vœux de bonne année cynégétique. Que cette année redonne l'Envie aux chasseurs Deux-Sévriens et qu'ils retrouvent le plaisir de pratiquer leur loisir.

Avec une saison qui ne nous a pas apporté toutes les attentes espérées du fait de la rareté des populations de petit gibier naturel, liée à un biotope de plus en plus hostile et à des conditions climatiques catastrophiques, je vous propose de mettre en avant les points de satisfactions et d'espoirs afin que notre ENVIE de chasser reste intacte.

Au premier rang desquels, nous pouvons citer la bonne santé des populations de sangliers et de chevreuils qui nous permet d'avoir un nombre de journées de chasse croissant. Le développement des nouveaux modes de chasse offre des nouvelles possibilités de chasser en éprouvant du plaisir : chasse à l'affut, chasse à l'arc, tir d'été du chevreuil et du renard. Nous constatons également un développement des journées de chasse de régulation des renards et des corvidés. Ainsi, ceux parmi nous faisant évoluer leurs pratiques, conservent un potentiel de chasse intéressant.

En 2016, la Fédération des Chasseurs a réalisé une enquête sur les prélèvements auprès d'un échantillon représentatif de chasseurs. Les résultats sont sources de satisfaction, si nous regardons du bon côté et que nous cessons de voir toujours ce qui va mal. En effet, chaque chasseur Deux-Sévrien a prélevé 19 pièces de petit gibier dont 49% de gibier naturel, toutes espèces confondues. Bien entendu, les prélèvements de régulation ne sont pas comptabilisés en espèces gibier. En conséquence, 51% des prélèvements sont constitués par les lâchers de perdrix et de faisans. Donc, la moitié des prélèvements sont potentiellement stables, car ils dépendent des chasseurs. Ce sont là des éléments de nature à moduler nos positions et à conserver l'espoir. Si en plus, nous portons nos efforts sur la qualité des lâchers de repeuplement d'été, nous développons les nouvelles pratiques de chasse et nous pratiquons la chasse en groupe pour favoriser la convivialité, nous retrouverons la motivation nécessaire pour pratiquer notre loisir favori.

Bien entendu, le chasseur aime la recherche du gibier. Il aime le tir. Mais la chasse cueillette qu'ont connue certains d'entre nous, est bel et bien terminée ! La chasse comme ressource alimentaire n'est plus l'objectif du chasseur du XXI^e siècle. Aujourd'hui, le chasseur recherche le contact avec la nature et le plaisir de partager un bon moment avec son chien ou avec ses amis. Le chasseur est également un aménageur et un gestionnaire de territoires et de l'environnement. Dans cette période de grippe aviaire, le chasseur assure une veille sanitaire permanente utile à la société.

Le développement de ces valeurs donne une autre dimension à la chasse et ouvre des horizons positifs au chasseur de demain.

Cette année 2017 verra les équipes de la Fédération des Chasseurs se mobiliser pour vous faire partager notre vision moderne de la chasse et vous donner envie de redécouvrir les plaisirs de notre loisir.

Bonne année cynégétique à tous ! ■

Guy GUEDON
Président de la FDC 79



Bilan enquête prélèvements 2015/2016

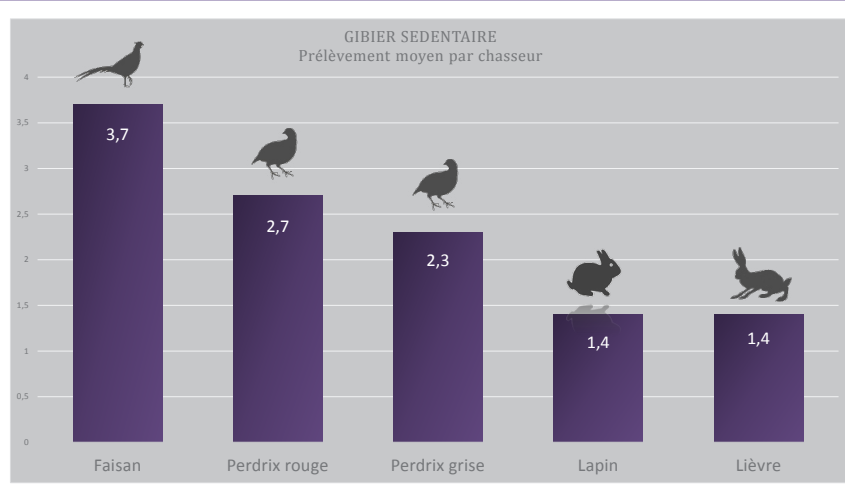
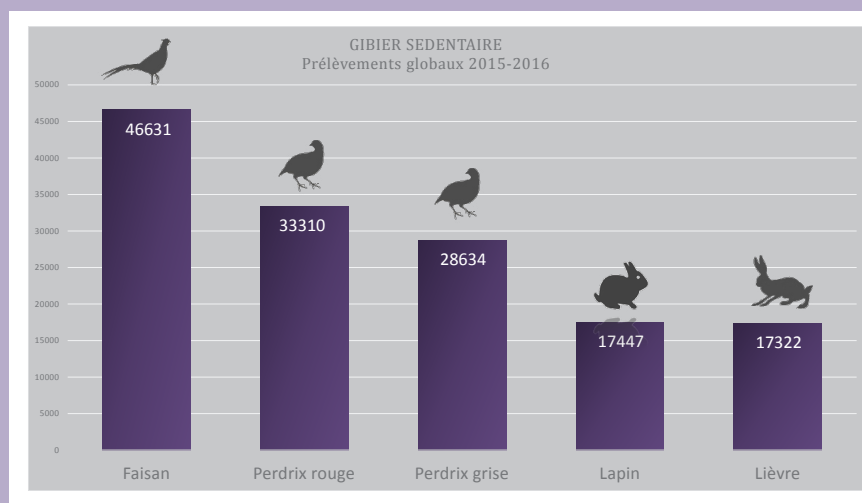
Appréhender les prélèvements des espèces chassables est une donnée indispensable pour l'avenir de la chasse. Elle constitue un élément de mesure des évolutions des populations des gibiers sédentaires mais aussi des oiseaux migrateurs et des animaux classés nuisibles.

Pour les nuisibles, les chiffres recueillis entreront dans le dossier élaboré au moment de la discussion sur le statut nuisible des espèces.

C'est pour ces raisons que la première enquête départementale des prélèvements a été lancée lors de la campagne 2015/2016. Enquête qui sera renouvelée désormais annuellement.

Les petits gibiers sédentaires

Pour les petits gibiers sédentaires, le faisan et les perdrix sont les plus prélevés. Mais l'enquête ne peut révéler la proportion réelle d'oiseaux sauvages. Les oiseaux de repeuplement et de tir représentent sans aucun doute, la grande partie de ceux tirés au cours de la saison. Ont été tirés par chasseur en moyenne, 3,7 faisans, 2,7 perdrix rouge et



2,3 perdrix grise. Près de 71% des chasseurs deux-sévriens ont glissé dans leur musette au moins un faisan, 59% une perdrix rouge et 44,5% une perdrix grise.

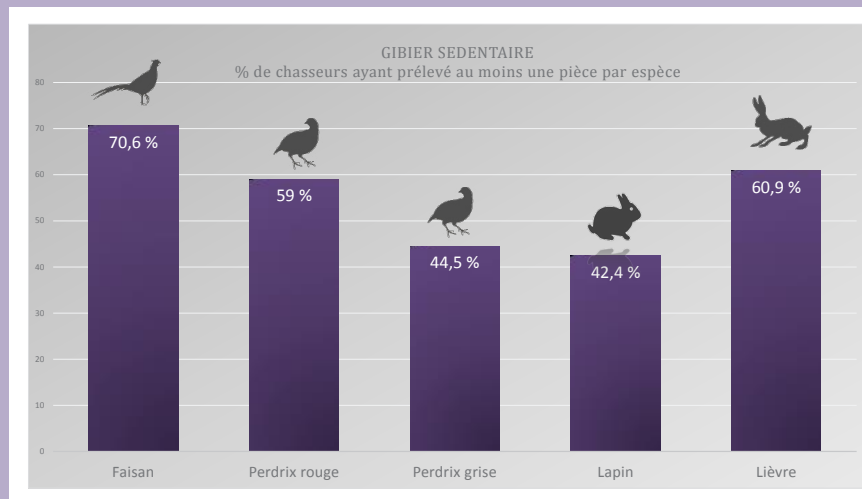
En ce qui concerne le lièvre et le lapin de garenne, dont le niveau de prélèvement est quasi égal, ils sont à coup sûr naturels. Près de 17 500 prélèvements pour chacune de ces deux espèces.

Après avoir été le gibier de base de la chasse deux-sévrienne, le lapin de garenne, victime des épidémies à répétition de VHD

(voir article par ailleurs), n'est plus hélas l'espèce prédominante du tableau de chasse.

Malgré la diminution des densités de lièvres, principalement dans les zones du Bocage et de la Gâtine, ce gibier est aujourd'hui celui le plus recherché des chasseurs du département.

La moyenne par chasseur est donc de 1,4 lièvre et 1,4 lapin et 61% des chasseurs ont eu le bonheur de tuer un lièvre contre 42,4 % pour le lapin.



Sur les 2 000 chasseurs deux-sévriens sondés de manière anonyme, 797 ont renvoyé leur tableau annuel, soit un taux de retour de 40 %. Ce niveau de restitution a permis une analyse statistique satisfaisante avec un intervalle de confiance de 95 %.

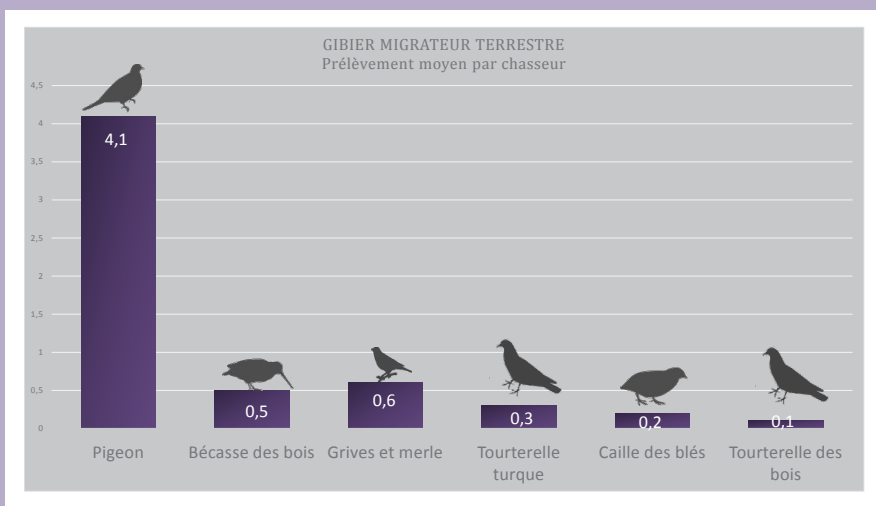
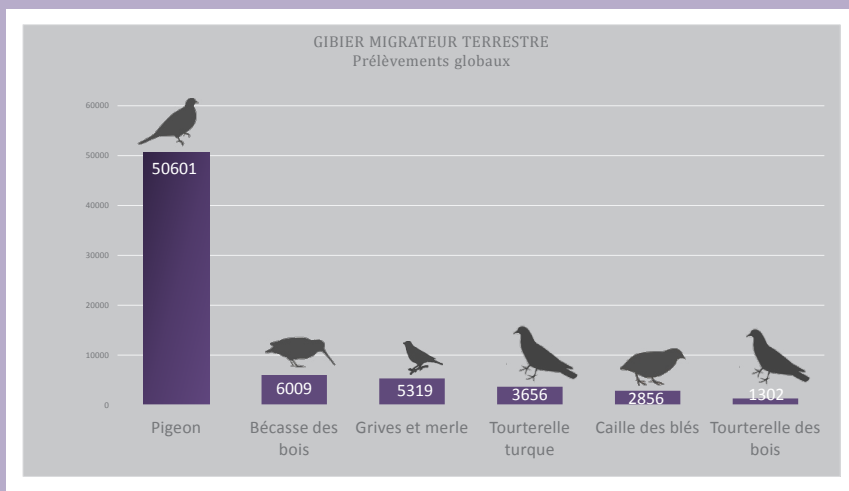
Au travers des graphiques figurant ci-après, il est extrapolé aux 12 500 chasseurs deux-sévriens les prélèvements pour les principales espèces et par catégorie d'espèces chassables (sédentaires, migrateurs terrestres, gibier d'eau et nuisibles).

Sur les mêmes bases, apparaissent dans ces graphiques les prélèvements moyens par chasseur, ainsi que le pourcentage de chasseur ayant prélevé au moins un individu par espèce.

Les migrateurs terrestres

Les chasseurs deux-sévriens sont loin de négliger la recherche des gibiers migrateurs terrestres.

Avec plus de 50 000 pigeons prélevés, cette espèce est même le gibier le plus tiré dans les Deux-Sèvres, comme d'ailleurs sur le plan national. Un tableau qui aurait été certainement largement supérieur si notre région avait bénéficié en 2015/2016 d'arrivées d'oiseaux migrants. Nous n'avons eu, en effet, que



très peu de passages lors de cette saison particulièrement clémente.

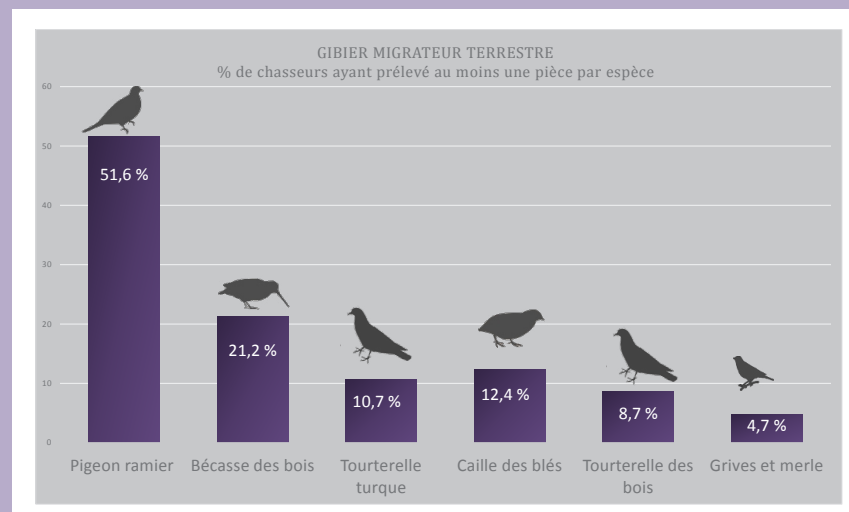
Sur le plan individuel, chaque chasseur a prélevé mathématiquement 4,1 pigeons. Mais si l'on se réfère au pourcentage de ceux ayant tiré au moins un oiseau qui est d'environ 50%, cette moyenne est à corriger et avoisine les 8 pigeons par chasseur. Cela traduit la spécialisation de certains nemrods pour le pigeon ramier.

Pour la bécasse des bois figurant en seconde place parmi les migrateurs terrestres, les mêmes commentaires effectués sur les pigeons prévalent.

La douceur ayant marqué l'automne et l'hiver 2015/2016 a fortement perturbé la migration. Les mordorées se sont cantonnées dans des régions plus nordiques que la nôtre (voir article carnet bécasse).

21% des chasseurs ont au moins prélevé une bécasse en 2015/2016 pour un tableau de 6 000 oiseaux, soit 0,5 bécasse en moyenne par chasseur.

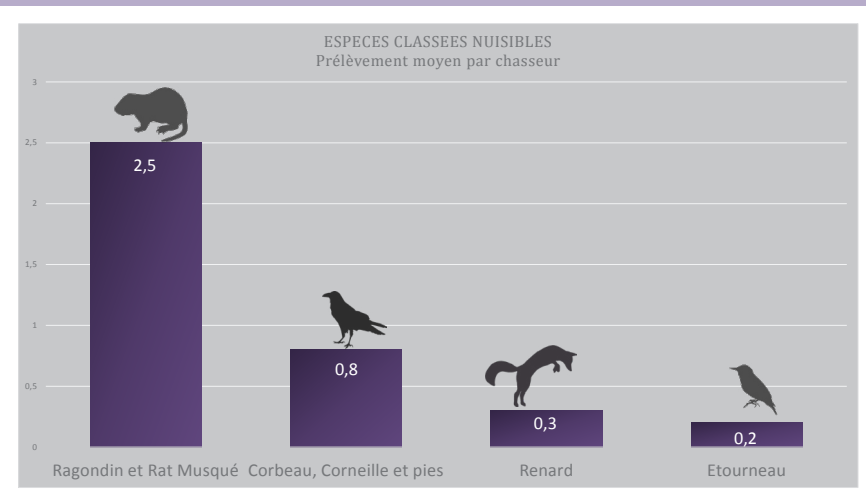
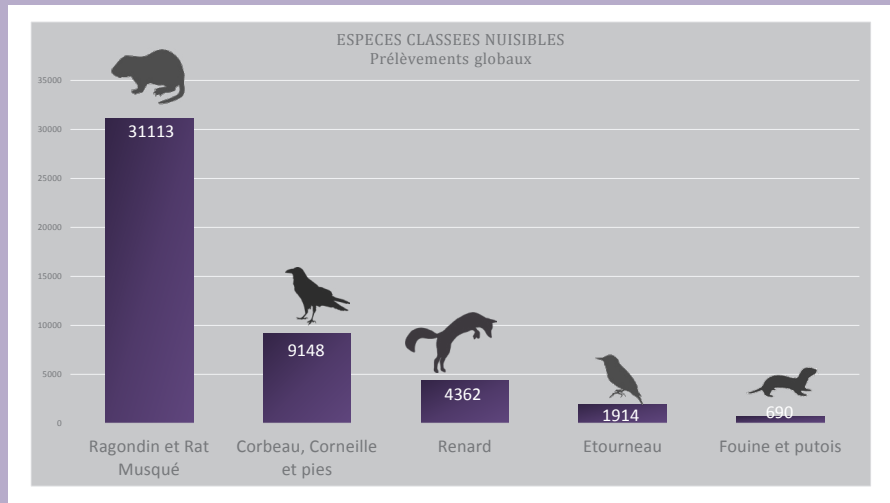
Les grives et le merle sont également appréciés avec un tableau global de plus de 5 300.



Les espèces classées nuisibles

Plus de 31 100 ragondins et rats musqués prélevés par tir aussi bien en période de chasse qu'en période de destruction.

Ce chiffre constitue, au travers de cette enquête, une surprise. Mais, il est vrai, qu'aujourd'hui, ces espèces invasives ont colonisé l'ensemble des Deux-Sèvres. Les ragondins n'hésitent pas à s'installer bien au-delà des zones humides et des bords de cours d'eau et d'étangs.



ment un quart des chasseurs deux-sévriens ont régulé au moins un ragondin, 23% au moins un renard, 8% au moins un corvidé.

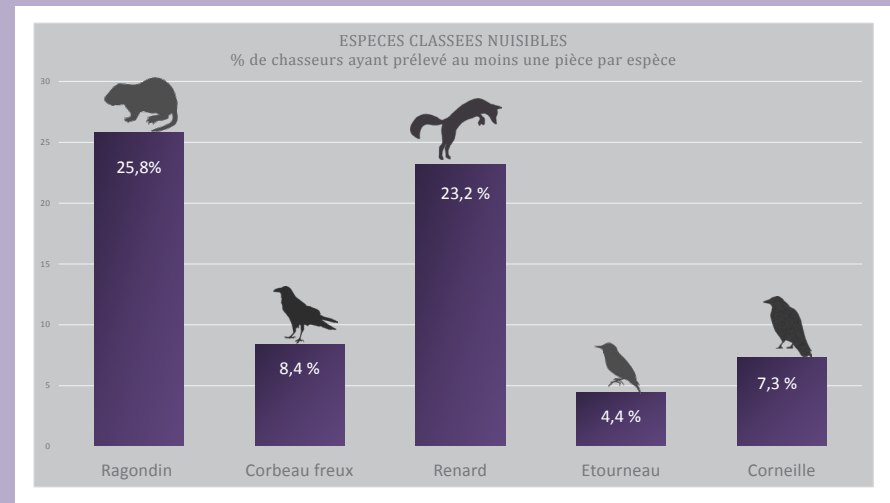
Mais d'année en année, par le plaisir éprouvé pour le tir de ces espèces et par le moyen de prolonger la période de se retrouver au milieu de la nature, le nombre d'adeptes augmente sensiblement.

C'est aussi un sens donné à une participation active à la régulation des prédateurs afin de préserver les intérêts cynégétiques mais aussi agricoles.

De même, les corvidés, avec plus de 9 100 individus sont très prisés. Leur abondance dans certaines zones et les nouvelles techniques de chasse avec appelants ne sont pas étrangères à un tel résultat.

Autre donnée révélatrice de l'importance des densités de populations, c'est celle du nombre de renards tirés en action de chasse : 4 362 exactement, sans compter ceux capturés par piégeage et prélevés lors de battues administratives.

Au regard de ces statistiques, il faut encore considérer que le tir des espèces classées nuisibles est une affaire d'initiés puisque seule-



BILAN PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

Si pour le chevreuil, les attributions sont accordées pour une période triennale (2016/2019), il reste néanmoins une obligation annuelle à réaliser, celle de restituer un bilan annuel de réalisation.

Ce bilan doit être retourné au secrétariat de la Fédération avant le 31 mars.

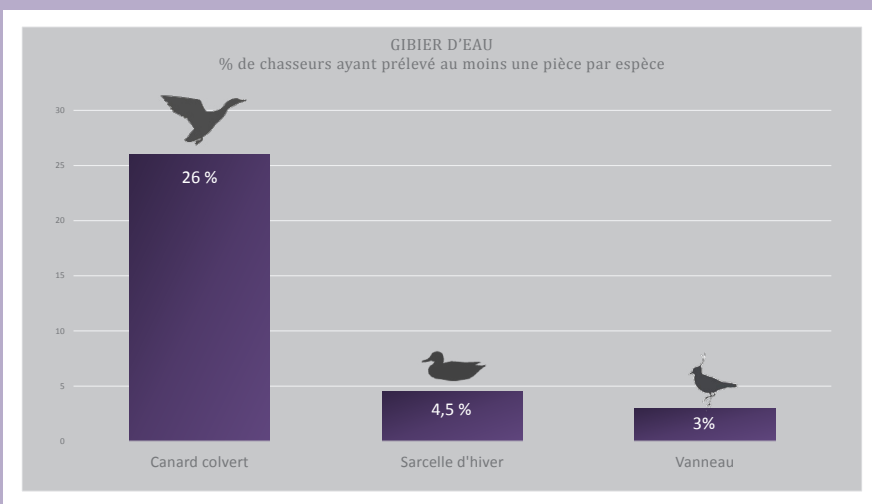
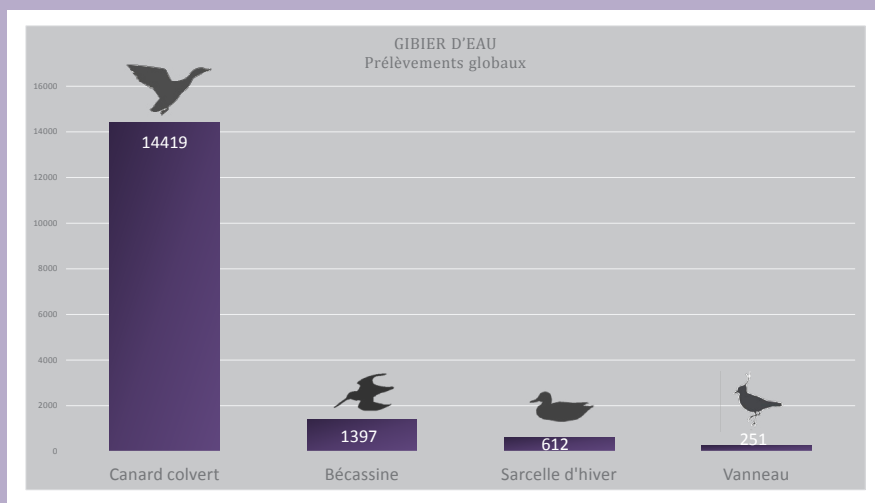
Les détenteurs de droit de chasse non titulaires d'un plan de chasse chevreuil peuvent solliciter auprès de la Fédération un imprimé de demande pour les deux prochaines saisons.

Pour l'espèce cerf élaphe, les attributions demeurent, quant à elles, annuelles. Les demandes sont à faire avant le 10 mars.

Le gibier d'eau

Même si le gibier d'eau n'entre pas dans les chasses traditionnellement pratiquées dans les Deux-Sèvres, les anatidés (essentiellement le colvert) représentent une part non négligeable du tableau annuel, avec près de 14 500 colverts, type de chasse concernant plus d'un quart des chasseurs deux-sévriens.

Dans ce chiffre, il convient néanmoins d'extraire les oiseaux de repeuplement dont le pourcentage est non défini.



Mais, avec tous les étangs et les mares du Bocage et Gâtine, le biotope est favorable à la reproduction du colvert mais aussi à l'hivernage de canards et de limicoles.

Agenda



ASSEMBLEE GENERALE :

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres se déroulera le **JEUDI 20 AVRIL 2017** à 09 heures au Centre Bocapôle de BRESSUIRE.

Vous pouvez d'ores et déjà adresser les délégations de votes au secrétariat de la Fédération.

La date butoir de prise en compte de ces délégations intervient le **31 mars 2017**.

Ce délai prévaut également pour la réception des vœux et questions écrites.

SESSIONS DE FORMATION PIEGEAGE :

Les prochaines sessions de formation à l'agrément de piégeur, qui se déroulent sur deux journées, auront lieu les :

- Lundi 12 et samedi 17 juin 2017 à LA CRECHE
- Lundi 11 et samedi 16 septembre 2017 à LA CRECHE

Pour tous renseignements et inscriptions, contactez le secrétariat de la Fédération des Chasseurs au 05 49 25 05 00.

SESSIONS DE FORMATION SECURITE - RESPONSABLE DE BATTUES :

Cette formation « Sécurité - Responsable de battues » est obligatoire pour tous les organisateurs de battues au grand gibier en application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Les sessions de formation sont dispensées sur une demi-journée aux dates ci-après. Les inscriptions sont à formuler auprès de la Fédération.

- Mardi 18 juillet 2017
- Mercredi 19 juillet 2017
- Samedi 22 juillet 2017
- Vendredi 22 septembre 2017
- Mardi 26 septembre 2017
- Vendredi 06 octobre 2017

SESSIONS DE FORMATION VENAISON :

Les formations « Venaison - Hygiène alimentaire » pour l'Examen Initial du gibier sauvage, contrôle visuel sanitaire de toute venaison mise en vente ou consommée à l'occasion de repas associatifs, sont programmées aux dates suivantes. Les inscriptions sont à formuler auprès de la Fédération :

- Mercredi 11 octobre 2017 (à 14 heures)
- Vendredi 13 octobre 2017 (à 14 heures)

Réorganisation du Service Technique

Secteur des agents de développement

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une nouvelle organisation du Service Technique de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres est en place. David BERTHONNEAU, Arnaud CHABAUTY et Frédéric AUDURIER se partagent le suivi de l'ensemble des missions du service.

Le rôle de coordinateurs techniques reste assuré par Arnaud CHABAUTY pour le nord et Frédéric AUDURIER pour le sud qui, par conséquent, n'ont plus de secteur attribué.

Marc Pasquier
06.74.89.83.37
mpasquier@chasse-79.com

Coordinateur Nord
Arnaud Chabauty
06.07.08.36.26
achabauty@chasse-79.com

Hervé Boton
06.07.56.77.80
hboton@chasse-79.com

Laurent Bonnet
06.07.56.77.81
lbonnet@chasse-79.com

Mael Garetier
06.70.88.61.63
mgaretier@chasse-79.com

Romuald Gabard
06.74.89.83.36
rgabard@chasse-79.com

Alexandre Pouzineau
06.07.56.78.15
apouzineau@chasse-79.com

Coordinateur Sud
Frédéric Audurier
06.07.08.32.62
faudurier@chasse-79.com

Le département est désormais réparti en 6 zones, dont les agents référents figurent sur la carte.

L'équipe Nord est composée de :

- Laurent BONNET (Gâtine)
- Hervé BOTON (Val de Thouet),
- Marc PASQUIER (Bocage Bressuirais)

L'équipe Sud est composée de :

- Alexandre POUZINEAU (Pays mellois)
- Romuald GABARD (Pays Saint-Maixentais)
- Maël GARETIER (Pays Niortais)

Bertrand BRUNET (pour le sud) et Arthur ROCHAIS, nouvel agent de développement en CDD (pour le nord) viennent en soutien de l'ensemble des missions du Service Technique et participent notamment aux différentes formations dispensées par la Fédération.

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE : redécoupage des secteurs

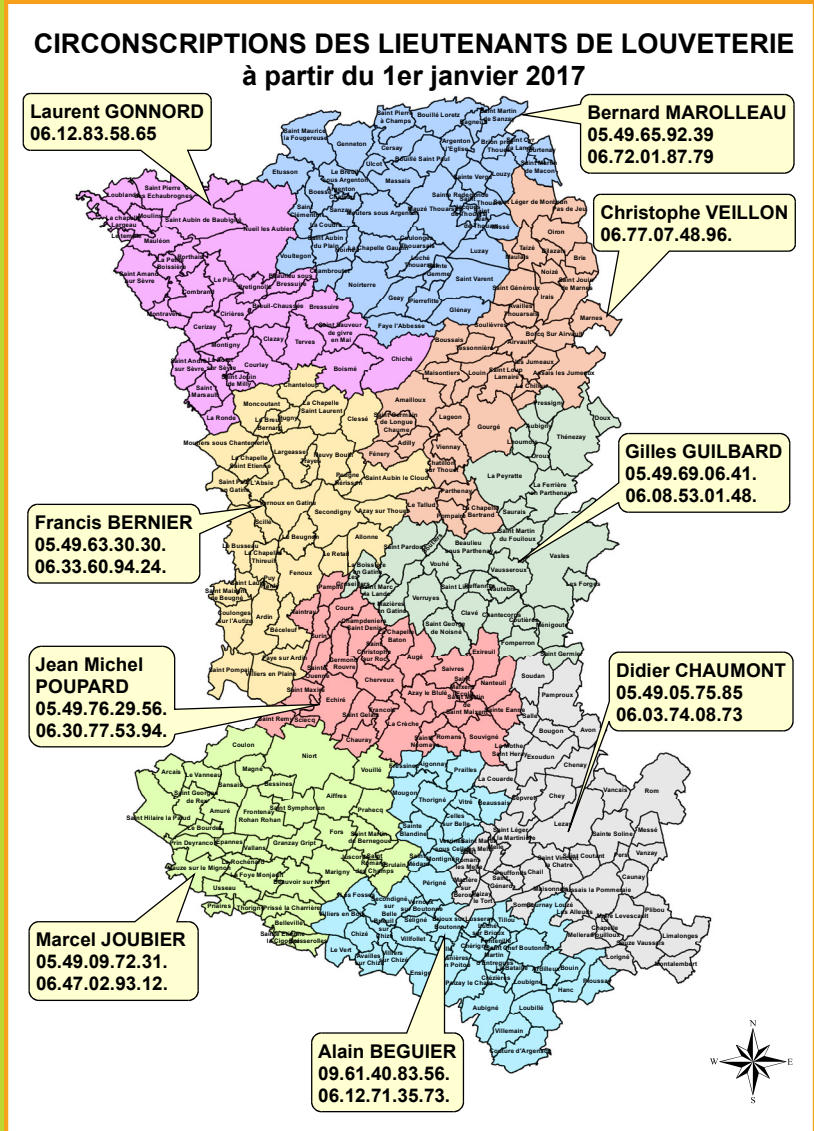
Atteint par la limite d'âge pour exercer les fonctions de lieutenant de louveterie, M. Raymond GESLOT a pris sa « retraite » de louveter à compter du 31 décembre 2016, après 30 années de bons et loyaux services.

M. GESLOT intervenait dans le nord-est des Deux-Sèvres. Son remplacement au sein de l'équipe des 9 louvetiers deux-sévriens est assuré depuis le 1^{er} janvier 2017 par M. Laurent GONNORD demeurant à COURLAY.

Cette nomination a engendré une refonte de 3 secteurs du nord du département :

M. Bernard MAROLLEAU, de ST MAURICE LA FOUGEREUSE, reprend en grande partie le secteur de Raymond GESLOT, M. Laurent GONNORD intervient sur celui précédemment couvert par Bernard MAROLLEAU et le secteur de Christophe VEILLON se trouve légèrement agrandi (voir carte des nouvelles circonscriptions qui prévalent jusqu'à décembre 2019).

Les 6 autres circonscriptions ne sont pas impactées par cette nouvelle nomination.



Nécrologie : *Marylène Papin nous a quitté*

Madame Marylène PAPIN vient d'être arrachée à l'affection des siens, à la veille de ses 66 ans, suite à un brutal et implacable mal.

Impliquée dans le monde cynégétique, Marylène PAPIN avait été élue, pour la première fois, membre du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres en 2007, puis renouvelée dans cette fonction en 2013.

Elle était la première et la seule femme à cette heure à avoir occupé un tel poste dans notre département. Elle représentait la chasse communale dans la zone de Parthenay.

Par ailleurs, Marylène PAPIN était la déléguée départementale de l'Association Nationale de la chasse au Féminin. Elle siégeait également dans le bureau de l'Association Deux-Sévrienne des Piéteurs et des Gardes-Particuliers.

Au niveau associatif, Marylène PAPIN s'était également engagée pendant de nombreuses années au sein du Secours populaire.

A son mari et à tous ses proches, le conseil d'administration et le personnel de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres présentent leurs sincères condoléances.



Parrainage et examen du permis de chasser à 0€ reconduits en 2017

En avril 2016, l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres avait approuvé, par le biais du budget, le lancement de deux opérations promotionnelles en faveur de la reconquête du nombre de chasseurs.

La première concernait les nouveaux chasseurs avec l'examen du permis de chasser à 0€. Les frais d'inscription à cet examen (31€ pour les moins de 18 ans et 46€ pour les autres) étaient pris en charge par la Fédération.



Ce sont près de 300 candidats qui en ont bénéficié en 2016 pour 239 reçus. En 2015, le nombre d'inscriptions n'était que de 213 pour 176 nouveaux chasseurs.

La seconde consistait au parrainage de chasseurs ayant suspendu la pratique de la chasse, depuis au moins 3 ans, par des chasseurs actifs. Le cadeau pour le parrain et le filleul était pour l'un et l'autre une remise de 40€ sur le montant de leur validation annuelle du permis de chasser pour les Deux-Sèvres.

Cette opération a reçu un succès, puisque ce sont 143 anciens chasseurs qui ont décroché leur fusil et ressorti leur tenue de chasse.

Deux opérations qui n'ont pas permis de stabiliser le nombre de chasseurs, mais qui ont, sans aucun doute, minimisé le taux d'érosion du nombre de chasseurs.

Malgré la morosité de cette saison de chasse, marquée par une faible reproduction du petit gibier sédentaire et par une campagne désertique, la baisse des effectifs de chasseurs n'est que d'environ 2,5%. Un moindre mal, oserons-nous dire, compte tenu des circonstances.

A l'analyse des résultats largement positifs de ces deux opérations en faveur de la reconquête du nombre de chasseurs deux-sévriens, le Conseil d'Administration de la Fédération s'est positionné pour leur reconduction en 2017.

RHDV2 Un nouveau virus touchant les lapins et les lièvres

Au début des années 1980, deux maladies mortelles de type hémorragique sont apparues chez le lièvre et le lapin domestique et de garenne. Appelés EBHS (European Brown Hare Syndrome) chez le lièvre et VHD (Viral Hemorrhagic Disease) chez le lapin, elles sont dues à deux virus différents de la famille des Calicivirus.

Ces maladies sont surveillées et étudiées dans le cadre du réseau SAGIR, regroupant l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Fédérations Départementales des Chasseurs en partenariat avec les laboratoires d'analyses vétérinaires.

Ces derniers mois, des recherches ont été lancées par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et l'O.N.C.F.S. pour comprendre l'origine de la mort des lièvres d'Europe présentant les mêmes symptômes que l'EBHS, sans que la détection de ce virus apparaisse.

Ces recherches ont montré que, parmi les lièvres analysés en 2015, 55 étaient porteurs du virus de l'EBHS et 40 de celui de RHDV2. Ce virus, isolé en 2010 en France, est proche du virus de la VHD du lapin, aujourd'hui responsable des épidémies de maladie hémorragique chez cette espèce.

Ces résultats montrent donc que ce nouveau virus RHDV2 peut passer d'une espèce à l'autre et provoque chez le lièvre des lésions similaires à l'EBHS.

En sachant que les outils de diagnostic jusqu'alors utilisés par les laboratoires ne sont pas encore totalement adaptés à la surveillance du RHDV2, il n'y a qu'un pas à franchir pour apporter une hypothèse d'explication sur la forte diminution des populations de lièvres et de lapins sur notamment les zones de bocages de notre département depuis ces 3-4 dernières années et ce de manière quasi simultanée.

